



Déclaration liminaire – plénière de juin 2021

2020/2021 est une année chargée en termes de santé et sécurité au travail pour l'Education Nationale, et en particulier dans le département des Pyrénées Atlantiques :

- **une crise sanitaire sans précédent qui a vu la « valse » des protocoles et a laissé des équipes sur le terrain exsangues, obligées qu'elles étaient de s'adapter sans délai, sur leur temps personnel du week-end ou des vacances scolaires, alors que l'institution Education Nationale affiche publiquement le « droit à la déconnexion », obligées qu'elles sont d'affronter au quotidien au portail de leur établissement l'inquiétude voire l'hostilité des familles face à ces protocoles ;**
- **le suicide d'une directrice d'école, Mme Isabelle Jordana-Rodriguez, qui a ébranlé toute la profession dans les Pyrénées Atlantiques, en octobre 2020, 1 an presque jour pour jour après celui de la directrice de Pantin, Christine Renon, et dont la délégation d'enquête du CHSCTD64 est privée à ce jour de toute information utile à sa mission ;**
- **l'assassinat de Samuel Paty, en raison de sa fonction de professeur d'Histoire-Géographie-Education Morale et Civique, qui a bouleversé toute la profession nationalement, et dont l'hommage des acteurs de terrain a été bridé par les responsables des ressources humaines qui leur ont refusé l'autorisation de se recueillir et préparer un hommage collectivement, entre pairs, en particulier dans les Pyrénées Atlantiques ;**
- **une explosion des fiches Santé Sécurité au Travail, en particulier celles décrivant la souffrance au travail en raison de la surcharge de travail des directeurs d'école, celles décrivant la souffrance au travail des personnels confrontés à la violence d'un élève hautement perturbateur, celles décrivant la souffrance au travail en raison des difficultés à mettre en place ou appliquer les protocoles sanitaires.**

Et pourtant, la DSDEN64 ne mobilise pas davantage le CHSCTD64.

La DSDEN64 réunit 2 plénières de CHSCTD64 et une session extraordinaire, suite à la demande des organisations syndicales en raison du suicide de Mme Isabelle Jordana-Rodriguez et annule une plénière en mars 2021, prétendument « repoussée » au dernier moment pour des motifs peu recevables, au mépris des représentants du personnel siégeant.

La DSDEN64 convoque un seul groupe de travail pour traiter fiches SST, grâce à la pugnacité des représentants du personnel.

La DSDEN64 autorise 1 seule des 7 visites d'inspection de site prévues et votées en plénière.

La DSDEN64 laisse sans réponse des courriers adressés au Président du CHSCTD64 par la Secrétaire du CHSCTD64, sur les fiches SST, sur l'enquête suicide de Mme Isabelle Jordana-Rodriguez, sur le calendrier des instances...etc.

La DSDEN64 informe peu, voire n'informe pas, les personnels rédacteurs des fiches SST des réponses des IEN ou de M. le Dasein-IA.

La DSDEN64 communique les réponses aux AVIS des OS en plénière seulement en mars 2021 pour les plénières du 8 octobre et 5 novembre 2020 et ne les publie pas sur le site officiel, en dépit de l'obligation légale. Et quelles réponses ! Les représentants des personnels en CHSCTD64 ont pu en mesurer tout le mépris en regard de l'actualité dans l'Education Nationale et en particulier celle du département des Pyrénées Atlantiques, dans lequel le travail des organisations syndicales est mené : crise sanitaire, suicide, assassinat, application de la loi Fonction Publique.

Force est de constater qu'il est impossible à l'heure actuelle aux représentants des personnels membres du CHSCTD64 de travailler à un plan de prévention des risques dans le département des Pyrénées Atlantiques. Force est de constater que l'élaboration d'un plan de prévention n'est pas la priorité des responsables des ressources humaines du département des Pyrénées Atlantiques. Effectivement, ce plan engage la responsabilité de la gouvernance de la DSDEN64 et implique une obligation de résultats dont peuvent se saisir et les organisations syndicales siégeant en CHSCTD64 et tout agent s'estimant lésé.

L'Unsa-Education a alerté, alerte et continuera d'alerter sur les RPS dans le département des Pyrénées Atlantiques. Ces risques, priorité des orientations ministérielles, sont bien réels et sont amplifiés non seulement par l'actualité mais aussi, dans le département des Pyrénées Atlantiques, par l'absence de communication aux sollicitations des agents de terrain.

L'Unsa-Education demande à ce que les orientations ministérielles ne soient pas un simple affichage mais soient enfin et effectivement, au sens premier du terme, prises en compte dans le département des Pyrénées Atlantiques. L'affichage ne traite pas la souffrance au travail.

Les représentants Unsa-Education du CHSCTD64

Marie-Laure Crutchet

Thérèse De-Boissezon

Marie-Pierre Enfedaque

Franck Hialé

Malvina Lacau

Marthe Manso, Secrétaire CHSCTD64

Yann Pardies

Sylvain Ravier